

Appel à Projets

Résidences de créations 2024



Le lieu de résidence artistique est au cœur de la commune de Néons-sur-Creuse dans le territoire de la Communauté de communes Brenne – Val de Creuse et du Parc naturel régional de la Brenne.

La CDC Brenne – Val de Creuse, constituée de 28 communes, a pour objet principal l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

Dans le cadre de ses compétences Affaires scolaires et Enfance/Jeunesse, la CDC développe des activités culturelles et éducatives en faveur de la jeunesse et du public familial dès le plus jeune âge.

Tout au long de l'année, un programme d'actions culturelles est proposé à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire de la Communauté de communes Brenne – Val de Creuse, ainsi que dans les crèches du territoire, en lien avec la Maison de l'Enfance du Parc naturel régional de la Brenne.

La commune de Néons-sur-Creuse, qui accueille le lieu de résidence, est une commune très active dans le développement culturel du territoire grâce à ses associations. Des festivals sont organisés tous les ans, notamment par l'Association Culture Et Loisirs (ACEL Théâtre) et AnimaNéons, qui organise la Fête de la marionnette.

Les travaux d'aménagement ont été réalisés en 2015 et la gestion de cet espace s'organise depuis en collaboration entre la commune de Néons-sur-Creuse, la communauté de communes Brenne – Val de Creuse et le Parc naturel régional de la Brenne.

Ce lieu de résidence a également vocation à rayonner sur le territoire régional en alimentant la diffusion culturelle déjà en place auprès du jeune public.

***Le présent appel à projet concerne
2 résidences en 2024***

Présentation du lieu de résidence

Adresse : 10 rue de l'école 36220 Néons-sur-Creuse



– Les espaces –

<https://youtu.be/wWTNsQpBUd8> : vidéo de présentation du lieu de résidence

Le lieu de résidence se compose de :

- Une salle de travail de scène :

La salle noire est aménagée pour les répétitions artistiques, cette salle de travail permet un espace noir vierge de 9,5m x 6m avec une hauteur sous plafond de 3,8m.

La salle dispose de panneaux coulissants, permettant une mise au noir de la salle de façon simple et rapide. Elle dispose également de perches sur tout le pourtour de la salle pour l'accroche de projecteurs, avec possibilité de les graduer. Un équipement son et un petit gradin sont disponibles sur place.

- Une salle de travail d'écriture et d'activité :

La salle blanche est une salle d'activité et/ou de travail de bureau avec une connexion internet et des photocopieurs. Tout comme pour la salle noire, cette salle dispose de barres d'accroches pour d'éventuelles expositions. Tables et chaises supplémentaires sont disponibles dans un espace de rangement attenant à cette salle, de même qu'un accès à des sanitaires et une cuisine équipée.

- Deux espaces extérieurs :

Les espaces extérieurs sont constitués d'un petit terrain ombragé à l'arrière du bâtiment pour se reposer, mais également d'un autre espace de plus grande envergure. Ce grand terrain, à proximité des bâtiments, permet l'implantation d'un chapiteau avec une arrivée d'eau et une installation électrique. Sur ces espaces extérieurs, un espace sanitaire et douche sont également disponibles.

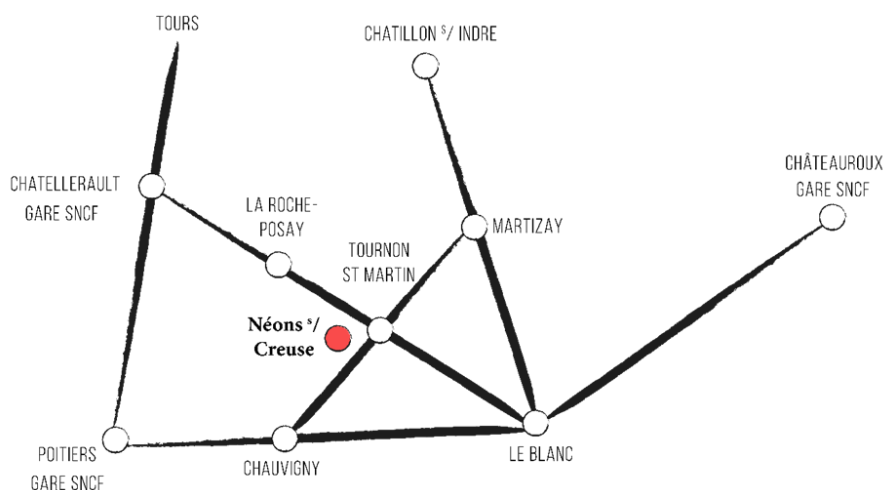
- Un gîte :

Le gîte dispose d'une capacité de 5 à 7 personnes réparties dans deux chambres et le salon. Le salon est ouvert sur la cuisine et dispose d'une table à manger et de tout le nécessaire pour s'installer. La cuisine est équipée et un lave-linge est également disponible dans cet espace cuisine. Un espace douche et sanitaire sont présents au sein du gîte.

Le lieu a été logiquement pensé de manière à être le plus ouvert et le plus polyvalent possible, mais prioritairement pour une utilisation à destination du monde du spectacle et de la culture. Les artistes et techniciens doivent pouvoir s'y retrouver pour travailler dans des conditions optimales et y rencontrer le public sur des étapes de travail et des sorties de résidence.

D'autres gîtes à proximité peuvent être également mis à disposition si nécessaire.

LOCALISATION



La commune de Néons-sur-Creuse, située aux confins du Berry, de la Touraine et du Poitou se trouve à :

- 1H00 de Châteauroux (36)
- 1H30 de Tours (37)
- 1h00 de Poitiers (86)
- 45 mn de Chatellerault (86)

Modalités des résidences 2024

– Artistes en résidence –

Artistes de tout horizon, faisant partie de la grande famille du spectacle vivant et de la création à destination du jeune public, sont invités à postuler à cet appel à candidature.

Critères d'éligibilité

- Être un artiste ou une équipe artistique professionnelle
- Travailler à un projet de création jeune public dans le domaine du spectacle vivant (Marionnettes, danse, théâtre, cirque, musique, conte...) ou de la création plastique.
- Proposer une création jeune public en 2024 ou 2025.
- Pour faciliter les échanges auprès du public cible¹, la maîtrise de la langue française est nécessaire.

– Contreparties à la résidence –

La compagnie/structure artistique s'engage à :

- Effectuer une résidence de création d'une période comprise **entre 7 jours minimum et 21 jours maximum**.
- proposer des ateliers et/ou des moments de diffusion et de médiation à hauteur de **25% minimum du temps de résidence**.
- Proposer un **temps de sortie de résidence**
- Proposer au moins **1 présentation scolaire, jeune public ou tout public de la création terminée sur l'année 2024 ou 2025** (ou plus de manière à tendre vers un public touché d'au moins 150 personnes).

Durant la résidence artistique, la compagnie/structure artistique, autorise les agents de la Communauté de Communes à :

- Effectuer une captation limitée à 2mn d'un temps de répétition et/ou de représentation (au sein de la résidence et/ou sur les espaces extérieurs de la résidence),
- Effectuer une entrevue en vue de réaliser une vidéo de mémoire du passage artistique dans le lieu de résidence et/ou un témoignage écrit.
- Prendre des photographies pour la promotion et communication du lieu de résidence

– Engagement de la CDC –

La communauté de communes Brenne – Val de Creuse s'engage à :

- Mettre à disposition les salles de travail du lieu de résidence
- Mettre à disposition le gîte attenant au lieu de résidence
- Mettre à disposition si nécessaire les espaces extérieurs (implantation chapiteau, structures...)
- Mettre à disposition des salles de diffusion/d'ateliers
- Proposer un accompagnement technique ponctuel par l'apport d'une technicienne
- Participer aux **frais de déplacements et restauration à hauteur de 10 euros par jour et par personne**.

¹ Très jeune et jeune public

- Octroyer à l'artiste/structure une rémunération pouvant atteindre **5 000 euros** (réévaluables dans le cadre de conditions techniques particulières - implantation de chapiteau par exemple).

– *Éléments à fournir* –

- Un CV détaillé
- Un dossier artistique présentant le projet et la démarche artistique
- Une lettre de motivation précisant la ou les raisons de l'adresse au jeune public, la nature de votre projet et les raisons de votre candidature
- Des photos et/ou visuels crédités en haute définition
- Un budget prévisionnel des besoins matériels pour la réalisation artistique

Les services en charge de l'étude administrative des dossiers se réservent la possibilité de demander des pièces complémentaires ou des informations sur le dossier.

Les artistes n'ayant jamais utilisé les lieux seront privilégiés à l'étude de leur dossier.

Ne seront pas retenus :

- Les dossiers transmis hors délai ;
- Les projets comportant un dossier incomplet ;
- Les projets ne répondant pas aux critères de sélection de cet appel à candidature.

– *Non réalisation* -

En cas de non-réalisation du projet ou de réalisation partielle, les aides versées par la Communauté de communes Brenne – Val de Creuse, pourront faire l'objet d'une demande de remboursement de tout ou partie de la subvention versée.

– *Calendrier* -

Lancement de l'appel à candidature : **15 octobre 2023**

Clôture de la réception des candidatures : **1er janvier 2024**

Étude et sélection des candidatures : **1er au 15 janvier 2024**

Réponses aux candidats par email : **entre le 16 et le 30 janvier 2024**

Période des résidences : **entre le 1er février et le 31 décembre 2024**

Période de présentation de la création terminée : **entre la fin de la période de résidence et le 31 décembre 2025.**

Votre candidature doit être envoyée par e-mail à :

- **Audrey Faure**, Responsable affaires scolaires et culturelles :
audrey.faure@cc-brennevaldecreuse.fr // 02 54 28 33 60
- **Yves Champigny**, Responsable réseau des bibliothèques CLIC, culture et communication :
yves.champigny@cc-brennevaldecreuse.fr // 02 54 28 33 60